

Per conseguenza io proporrei alla Camera che deliberasse di cominciare tosto la discussione del bilancio del 1850.

**AVIGDOR.** Je ferai observer à l'honorable M. De Revel que la proposition que j'ai faite est consacrée par plus d'un précédent. En France nous l'avons vu faire deux à trois fois sous l'empire, et entre autres en 1815 par le baron Louis, ainsi que je l'ai dit, il y a un moment. M. le député De Revel a dit que l'examen du bilan de 1847 se réduirait à un simple compte-rendu, et que chacun pourrait très-facilement le vérifier. Quant à moi, je soutiens que ce n'est pas aussi facile qu'on le croit et qu'on le dit, surtout que les personnes peu pratiques avec les chiffres se trouveront fort embarrassées d'y comprendre quelque chose. En outre, la vérification d'un budget ne devrait pas seulement être faite par les députés, elle devrait pouvoir l'être encore par tous les contribuables. Elle devrait être si simple, si claire que tous ceux qui contribuent aux charges de l'État pussent se rendre compte des dépenses.

Quant à la comparaison que j'ai faite d'un bilan à un amas de broussailles, et que l'honorable M. De Revel a paru vouloir contester, je la soutiens encore et à cet égard je me fonde sur le témoignage de plusieurs personnes fort habiles dans cette spécialité, et qui comme moi se trouvent arrêtées sans pouvoir comprendre où ont passé certaines sommes, et comment elles ont été employées, et il me semble partout où il y a confusion, on peut se servir du mot que je maintiens.

Je répète donc qu'on ne peut s'y reconnaître qu'avec beaucoup de difficulté.

Quant à l'invitation à faire au Ministère, dont on vient de nous parler, j'ai l'honneur de répondre que le Ministère ne peut que nous faire des promesses et rien de plus. Nous savons déjà par expérience à quoi nous en tenir sur ces promesses décevantes; c'est toujours pour gagner du temps et en faire perdre à la Chambre. Si le Ministère ne sait pas faire son devoir, j'en suis fâché, mais la Chambre doit faire le sien. Si nous ne prenons pas une détermination, nous ne vérifierons ni un bilan ni l'autre, et nous marcherons toujours dans les ténèbres. A ce sujet je ferai observer que j'ai sollicité moi-même le ministre des finances pour obtenir les certificats de rente de l'emprunt forcé; il y a 18 mois que diverses provinces attendent ces certificats de rente; hé bien! ces certificats n'ont pas encore été remis. On a beau solliciter le Ministère, il promet toujours, et jamais on ne peut rien obtenir de lui. Personne n'est dupe de ce retard, on sait pourquoi il a lieu; et dans cette circonstance les intérêts nationaux sont sacrifiés à d'autres. Si le ministre le voulait bien, deux surnuméraires pourraient activer ce travail, et satisfaire les provinces qui se plaignent amèrement de ce retard.

Je maintiens donc ce que j'ai dit et ce que l'honorable M. Franchi a bien voulu appuyer. Je demande que nous passions avant tout à l'examen du bilan de 1850, et que nous laissions pour une époque postérieure la vérification des comptes de 1847 et du budget de 1849.

**VALERIO L.** Aggiungerò poche parole a quanto hanno detto gli onorevoli signori Avigdor e Franchi.

Se i signori membri della Commissione vogliono fare degli studi sul bilancio del 1849 sono ben padroni, ma io chieggo che gli studi attivi, quelli sui quali sarà chiamata la Camera a deliberare, si facciano almeno sul bilancio del 1850. Ora che vennero già stampate alcune parti di questo bilancio, io credo che questi studi, i quali dalla qualità di studi possono passare a proposizioni deliberative, si possano fare a dirittura sul bilancio del 1850.

Insisto poi specialmente affinché la presentazione del bi-

lancio del 1851 sia fatta al più presto possibile, perchè io lo dico schiettamente: nello stato attuale delle cose io non ho speranza che la discussione del bilancio del 1850 possa condurci a niente di reale.

Laonde io chieggo che venga presentato il più presto possibile il bilancio del 1851, perchè questo almeno ho un bagliore di speranza che possa essere esaminato in tempo utile, e possa venir applicato, ond'è che io propongo il seguente ordine del giorno:

« La Camera, invitando la Commissione del bilancio ad occuparsi senz'altro del bilancio del 1850, ed invitando il Ministero a presentare il più presto possibile il bilancio del 1851, passa all'ordine del giorno. »

**PRESIDENTE.** Faccio osservare alla Camera che circa il bilancio del 1849 vi sono già parecchie relazioni in pronto, ed altre che sono prossime ad esserlo; ma circa quello del 1850 non vi è ancora assolutamente nessun lavoro preparato. Forse per lo scopo indicato dai signori deputati Valerio e Avigdor potrebbero anche servire gli studi sul bilancio del 1849, e le osservazioni che si farebbero su questo potrebbero poi servire di norma al Ministero nella proposizione del bilancio del 1851, cosicchè si potrebbe forse tralasciare il bilancio del 1850; e dal bilancio del 1849 e dalle discussioni sul medesimo potrebbe il Ministero trarre elemento per la presentazione di quello del 1851.

**DESPINE.** En considérant la situation actuelle des travaux faits relativement aux différents budgets, je crois devoir appuyer l'opinion de l'honorable M. De Revel. A ce sujet, je ferai d'abord observer, quant au compte de 1847, que le rapport a déjà été présenté au Parlement, et qu'il n'y a plus qu'à en discuter et approuver la loi.

Le compte administratif de la Sardaigne pour l'année 1847 a également été présenté; la Chambre pourrait conséquemment s'occuper immédiatement aussi de ce budget.

Quant au bilan de 1848, les comptes n'ont pas encore été présentés, et c'est dans ce sens que, selon moi, il faudrait surtout inviter le Ministère à hâter son travail.

J'en viens au budget de 1849, qui est celui qui a été plus spécialement étudié par la Commission du bilan. Comme l'a très-bien dit l'honorable M. De Revel, la Commission a jugé à propos de diviser tous ces bilans en proposant une loi spéciale pour chacun. Chacune de ces lois se compose d'un ou deux articles, et il dépendra de la Chambre de les voter sans discussion, si elle le juge convenable.

Quant au budget de 1850 l'honorable M. De Revel nous a dit qu'une partie en était déjà distribuée; elle pourra déjà conséquemment être soumise à l'étude de la Commission et des membres de la Chambre; l'autre partie n'est pas encore imprimée; il nous est par conséquent impossible de passer immédiatement à sa discussion. Je suis donc d'avis qu'on passe d'abord à la vérification du bilan de 1849, puis ensuite à celle du bilan de 1850. Il peut bien se faire que le nombre des députés diminue au bout d'un ou deux mois; néanmoins j'ai lieu de croire que la Chambre ne s'ajournera pas avant d'avoir voté les deux budgets 1849 et 1850.

Pour celui de 1851 il faut inviter le Ministère à le préparer; et si le Ministère venait à faire ce qui se pratique chez les autres Gouvernements représentatifs, c'est-à-dire, s'il le faisait imprimer et distribuer lui-même au lieu d'obliger la Chambre à cette opération, ce budget pourrait être distribué lors de la nouvelle convocation qui aurait lieu en octobre ou novembre. La Chambre, se trouvant ainsi immédiatement saisie des rapports imprimés du budget de 1851, pourrait le voter encore avant le premier janvier 1851. On parviendrait